

2009/125/CE – Fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie

1. Produits concernés



La représentation des produits montrés ci-dessus n'est pas exhaustive. Le détail peut être consulté dans l'article 1er de la législation applicable.

2. Informations minimales à fournir par le fabricant avec le produit

CE	• Le marquage « CE » doit être apposé par le fabricant.	
Déclaration de conformité (DoC)	• La déclaration de conformité doit être délivrée avec le produit par laquelle le fabricant ou son mandataire assure et déclare que le produit lié à l'énergie est conforme aux mesures d'exécution applicables.	
Documentation technique	• Un dossier de documentation technique rendant possible d'évaluer la conformité du produit avec les exigences de la mesure d'exécution applicable doit être établi par le fabricant.	
 Les informations doivent être rédigées dans au moins une des trois administratives du Luxembourg. Les informations peuvent être communiquées sous formes de symboles harmoi codes reconnus ou d'autres mesures. 		

A noter que le règlement (UE) 2017/1369 du 4 juillet 2017 établit un cadre pour l'étiquetage énergétique et va de pair avec la directive 2009/125/CE.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la législation applicable.

Fiche d'informations : 2009/125/CE - Fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie

3. Législation de l'Union européenne

n°-ID	Nature	Entrée en vigueur	Date obligatoire d'application
2009/125/CE	Directive	20.11.2009	Date définie par règlements
			communautaires

Le lien ci-dessus renvoie vers la page de la législation respective du portail de la Commission européenne. Vous y trouverez toutes les informations sur une éventuelle évolution de cette législation.

La directive est amendée par des règlements communautaires avec la date limite d'application.

4. Transposition nationale

Législation nationale	Mémorial	Date de publication
Loi du 19 décembre 2008 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits consommateurs d'énergie, telle que modifiée	A - 2008 - n° 211	24.12.2008

Le lien ci-dessus renvoie sur le portail juridique du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg (Légilux). Vous y trouverez toutes les informations sur une éventuelle évolution de cette législation.

5. Compétences nationales

Rôle	Autorité compétente
Transposition en droit national	ILNAS pour le Ministère de l'Economie
Surveillance du marché	ILNAS - Département de la Surveillance du Marché

6. Pour en savoir plus

Acteur public	Informations	
European Commission	DG GROW: • Website: https://ec.europa.eu/growth/industry/sustainability/product-policy-and-ecodesign_en	
ILNAS	Département de la Surveillance du marché : • Téléphone : (+352) 247 743 20 • Fax : (+352) 247 943 20 • E-mail : surveillance@ilnas.etat.lu • Website : http://www.portail-qualite.lu	

Tous les renseignements sont donnés sous réserve d'erreur ou d'omission. Dernière mise à jour : Mai 2021